

Vidange

Assainissement non collectif

Ayez le réflexe de faire vidanger votre fosse septique





Une vidange indispensable



Parce que votre fosse septique sait se faire discrète toute l'année, ce n'est pas pour autant qu'elle ne peut pas vous poser des soucis dans le temps...

Offrez-lui une vidange afin d'optimiser son fonctionnement et sa durée de vie !

La fosse toutes eaux est un prétraitement où s'accumulent les matières solides (boues). Un volume trop important de matières dans la fosse peut :



- nuire au bon fonctionnement de l'installation,
- conduire à l'engorgement de vos canalisations,
- engendrer une détérioration de votre dispositif de traitement,
- développer une corrosion prématurée de la fosse.

Sans vidange régulière c'est tout votre système qui se détériorera prématurément.

La réhabilitation peut s'avérer onéreuse (entre 5 000 et 10 000 €).

Il est important de nettoyer et vidanger votre fosse :



- pour l'assainir,
- lui permettre une bonne évacuation des eaux usées,
- à intervalles réguliers (environ tous les 3 à 4 ans).

La vidange des microstations est à réaliser lorsque le volume des boues a atteint 30 % du volume de la cuve de prétraitement (entre 6 mois à 2 ans selon les modèles).

Astuces !

Pour savoir s'il est temps de réaliser l'entretien de sa fosse septique, il faut **vérifier l'épaisseur des dépôts qui se trouvent dans la fosse.**

Si ces dépôts arrivent à la moitié de la profondeur, la vidange doit avoir lieu. Pour faciliter la vidange, l'ensemble des ouvertures de la fosse doivent être accessibles.



Un service proposé par le SPANC

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes vous propose une prestation de vidange.

Depuis le 1er janvier 2017, le SPANC a passé un contrat avec la société SANITRA FOURRIER, pour les prestations de vidanges des assainissements non collectifs. La société se charge de :



- l'écémage des fosses,
- la vidange programmée des fosses,
- le curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations,
- le traitement des matières de vidange,
- l'intervention en urgence dans la semaine*.

* Majoration des tarifs à hauteur de 10 %.

Les **tarifs** sont calculés en fonction de votre **fosse**, du **volume retiré** et de la **distance** qui sépare votre fosse du domaine public. Ces tarifs sont mis à jour et consultables sur le site www.vie-et-boulogne.fr

Exemple

Vous avez une fosse de 3 m³ à faire vidanger et elle se situe à moins de 30 m de l'espace public accessible (là où le camion pourra stationner).

Forfait vidange

Dimension fosse	2 m ² < fosse < 3 m ³
Traitement des boues	compris
Montant facture	222 €

Contact

Service SPANC
02 51 31 13 01
spanc@vietboulogne.fr



A savoir

Avant de retourner dans le milieu naturel, les eaux ménagères (eaux usées de la cuisine, salle de bain...) et les eaux-vannes (eaux usées des toilettes) doivent être traitées pour ne pas polluer l'environnement.

Pour ce faire, chaque habitation doit être raccordée à un système d'assainissement.

Lorsque l'habitat est disséminé, comme en zone rurale, chaque foyer doit disposer de son propre système de traitement des eaux usées, c'est ce que l'on appelle l'assainissement non collectif, individuel ou autonome.



Plusieurs solutions techniques existent : fosse toutes eaux et filtre à sable, filtres compacts, micro-station..., pour s'adapter aux besoins et contraintes de chacun, l'essentiel étant de ne pas polluer la ressource naturelle précieuse.



www.vie-et-boulogne.fr 